

CROISSANCE

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos au
31 décembre 2010**

Association CROISSANCE

Association Loi 1901

45 route de Saint-Père

44210 PORNIC

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- ✓ Le contrôle des comptes annuels de l'association CROISSANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport, aux pages 4 à 13.
- ✓ La justification de nos appréciations,
- ✓ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Nantes
Le 14 Juin 2011



Cabinet ODARYS

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Représenté par Stéphane de Guerny

CROISSANCE

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation
des comptes clos au 31 Décembre 2010**

Association CROISSANCE

Association Loi 1901

45 route de Saint-Père

44210 PORNIC

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612.6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 612.6 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mise en œuvre les diligences que nous estimons nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Nantes
Le 14 Juin 2011



Cabinet ODARYS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représenté par Stéphane de Guerny

ACTIF

PASSIF

	BRUT	AMORTISS.	NET	2 010	2 009		2 010	2 009
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						FONDS PROPRES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						Fonds associés sans droit de reprise		
Inst. techniques matériel et outillage	7 646,27	4 551,01	3 095,26	6 168,60	3 117,30	Report à nouveau	80 615,70	68 184,14
Matériel de bureau et informatique	3 557,69	957,72	2 599,97			Résultat 2010		
Mobilier	3 324,99	2 823,62	501,37					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						AUTRES FONDS PROPRES		
Total immobilisations	14 528,95	8 342,35	6 186,60			Subventions d'investissement	2 741,67	
						Subventions d'investis. inscrites au compte de résultat		
						PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
						Provisions pour départ en retraite	9 489,00	
ACTIF CIRCULANT						DETTES		
CREANCES						Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Usagers	8 638,32		8 638,32	67 517,92	63 372,71	Fournisseurs	10 169,79	61 472,64
Usagers douteux	25,00		25,00			Fournisseurs - Factures non parvenues	4 380,65	
Usagers - cautions	-1 500,00		-1 500,00					
Usagers - avoir à établir	-286,80		-286,80			Dettes fiscales et sociales		
Caisse d'Allocations Familiales	48 504,39		48 504,39			Personnel - Rémunérations dues	269,89	
Subvention investissement à recevoir	1 689,40		1 689,40			Comités d'établissements	20 190,94	
Produits à recevoir	9 941,81		9 941,81			Personnel congés à payer et Hi complémentaires	418,92	46 922,20
Taxes sur les salaires	517,00		517,00			Autres charges de personnel à payer	7 803,00	
						URSSAF	6 766,00	
						UGRR (retraite)	1 321,00	
Disponibilités				80 886,83		CHORUM	1 583,00	
Autres valeurs mobilières de placement						ASSEDIC		
Caisse d'Epargne	4 616,00		4 616,00			Union Mutuelle Loire Atlantique		
Caisse d'Epargne Livret A	72 295,15		72 295,15			Charges sociales sur les congés payés	7 052,24	
Caisse d'Epargne "Social"	3 413,08		3 413,08			Charges sociales sur autres charges à payer	615,63	
Caisse	389,66		389,66			Habitat Formation	87,71	
						Gestion de Fonds Participatifs	612,56	
Charges constatées d'avance				839,61		Produits constatés d'avance	1 222,00	998,56
Charges constatées d'avance						Produits constatés d'avance	1 222,00	
						TOTAL	155 541,91	130 218,45
468000								

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

CROISSANCE - PORNIC

CHARGES	2008			2009			2010		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
ACHATS	21 896,32	25 939,42	26 287,53	221 752,43	222 178,07	233 154,43	221 752,43	222 178,07	233 154,43
AUTRES CHARGES EXTERNES	45 966,47	51 124,66	52 926,86	205 801,70	218 413,36	256 321,80	205 801,70	218 413,36	256 321,80
IMPOTS ET TAXES	17 736,00	18 365,54	21 825,89	5 569,34	5 787,11	5 749,07	5 569,34	5 787,11	5 749,07
CHARGES DE PERSONNEL	321 323,45	348 688,57	379 592,01	2 341,62	4 898,76	10 752,29	2 341,62	4 898,76	10 752,29
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS et PROVISIONS	3 288,42	2 287,00	5 061,71						
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 028,29	3 242,99	2 764,06						
Total charges propres	414 235,95	449 646,78	488 257,46	435 465,09	451 377,30	506 977,59	435 465,09	451 377,30	506 977,59
CHARGES FINANCIERES				1 742,38	2 086,01	981,40	1 742,38	2 086,01	981,40
Total avant charges exceptionnelles	414 238,95	449 648,78	488 257,46	437 207,47	453 463,31	506 958,99	437 207,47	453 463,31	506 958,99
CHARGES EXCEPTIONNELLES	953,05	66,19	87,71	4 673,34	1 012,57	1 758,01	4 673,34	1 012,57	1 758,01
MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS ET SERVICES									
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	26 688,81	4 781,51	20 371,83	441 880,81	454 475,88	508 717,00	441 880,81	454 475,88	508 717,00
TOTAL GENERAL	441 880,81	454 475,88	508 717,00	441 880,81	454 475,88	508 717,00	441 880,81	454 475,88	508 717,00

Odarys
 1, rue du Guesclin
 44000 Nantes
 SIRET : 527 849 610 00018

ANNEXES AU COMPTE ANNUEL

AU 31 DECEMBRE 2010

Odarys

1, rue du Guesclin

44000 Nantes

SIRET : 527 949 516 00018

L'exercice comptable de l'Association a une durée de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre 2010. Le Bilan dont le total est de 155 541.01 € et le Compte de Résultat dont le total est de 508 717.00 €, font apparaître un excédent de **20 371.83 €**.

Le résultat comptable se ventile ainsi :

- Résultat d'exploitation	: 17 720.13 €
- Résultat financier	: 981.40 €
- Résultat exceptionnel	: 1 670.30 €

Les notes et états présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au dossier présent et celles jugées non significatives ne sont pas présentées.

ANNEXE 1 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels, clos au 31.12.2010, ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissements des comptes annuel des associations.

Les comptes ont été arrêtés dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité des activités de l'Association.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ainsi ils ne perturbent pas les charges et les produits d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles :

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions, brevets et droits similaires (logiciels) 2 ans

Immobilisations corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'Association a retenu pour l'amortissement de ses immobilisations

- La durée d'usage, au lieu de la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables à l'origine
- La méthode par composant et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- matériel de bureau et informatique

2 et 5 ans

- matériel et outillage

3 et 5 ans

- mobilier

3 à 6 ans

Odarys
1, rue du Guesclin

44000 Nantes

SIRET : 527 040 010 00010

Créances :

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement :

Elles sont intégrées au résultat par quote-part au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent. Lorsque plusieurs biens sont financés par une même subvention, la subvention est répartie sur chaque investissement.

ANNEXE 2 : informations sur les faits caractéristiques de l'exercice**Convention Snaecso**

La Caisse d'Allocation Familiale soutient financièrement le passage à la convention collective SNAECOS. En application de cette convention et selon les critères retenus par la Caisse Nationale d'Allocation Familiale, un fond d'accompagnement exceptionnel pour l'exercice est versé à l'association pour la somme de **17 511.00 €**.

Ce fond recalculé chaque année selon les critères de la CNAF doit permettre de compenser en partie les surcoûts financiers liés à la mise en œuvre de cette convention sur les exercices 2009 à 2011.

Principaux impacts pour la structure en 2010 :

- Suppression de l'indexation liée à l'annexe 6 (période transitoire)
- Mise en place de la R.I.S (Rémunération Individuelle Supplémentaire)
- Augmentation du nombre de congés (3 jours)

Provision pour départ à la retraite.

Application de la méthode préférentielle de comptabilisation de l'engagement par l'association en matière d'indemnités de fin de carrières, selon les éléments démographiques et de la probabilité des indemnités à verser.

Modalités d'enregistrement :

L'engagement retraite affecté à l'exercice 2010 figure en compte 68115 pour une charge 2 769.65 €.

ANNEXE 3 : L'engagement en matière de droit individuel à la formation

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF s'élèvent à 1298 heures au 31 décembre 2010

ANNEXE 4 : Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Selon l'article 20 de la loi n° 2006-486 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement collectif, nous vous informons que la rémunération des cadres dirigeants bénévoles et salariés a été la suivante au titre de l'exercice :

- Rémunérations globales : Néant
- Avantage en nature : Néant

ANNEXE 5 : La méthode de valorisation et la nature des contributions volontaires

Pas de contributions volontaires.

Odarys

1, rue du Guésclin

44000 Nantes

SIRET : 627 649 616 00018

ANNEXE 6 : le tableau de variation des immobilisations, des amortissements**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

Situation des mouvements	Valeur brute au 31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2010
Rubriques				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques matériel et outillage	5 916,55	2 419,72	690,00	7 646,27
Matériel de bureau et informatique	2 058,68	2 252,49	753,48	3 557,69
Mobilier	2 757,99	567,00		3 324,99
Immobilisations financières				
TOTAUX	10 733,22	5 239,21	1 443,48	14 528,95

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situation des mouvements	Montant des amortissements cumulés au 31/12/2009	Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Montant des amortissements cumulés au 31/12/2010
Rubriques				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques matériel et outillage	3 945,29	1 295,72	690,00	4 551,01
Matériel de bureau et informatique (1)	1 195,59	525,61	753,48	967,72
Mobilier	2 474,54	349,08		2 823,62
Immobilisations financières				
TOTAUX	7 615,42	2 170,41	1 443,48	8 342,35

Odarys

1, rue du Guesclin

44000 Nantes

SIRET : 627 049 010 00018

ANNEXE 7 : L'état des créances et des dettes par échéances**Annexe 7 : TABLEAU DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT			
Créances			
Usagers	8 638,32	8 638,32	
Usagers douteux	25,00	25,00	
Usagers - cautions	-1 500,00	-1 500,00	
Usagers - avoir à établir	-296,80	-296,80	
Caisse d'Allocations Familiales	48 504,39	48 504,39	
Subvention investissement à recevoir	1 688,40	1 688,40	
Produits à recevoir	9 941,61	9 941,61	
Taxes sur les salaires	517,00	517,00	
TOTAL	67 517,92	67 517,92	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachées			
Fournisseurs	10 169,79	10 169,79	
Fournisseurs - factures non parvenues	4 380,65	4 380,65	
Dettes sociales			
Personnel - Rémunérations dues	269,59	269,59	
Comités d'établissements	206,61	206,61	
Personnel congés à payer et H/complémentaires	20 190,94	20 190,94	
Autres charges de personnel à payer	413,92	413,92	
URSSAF	7 803,00	7 803,00	
UGRR (retraite)	6 766,00	6 766,00	
CHORUM	1 321,00	1 321,00	
ASSEDIC	1 583,00	1 583,00	
Charges sociales sur les congés payés	7 052,24	7 052,24	
Charges sociales sur autres charges à payer	615,63	615,63	
Habitat Formation	87,71	87,71	
Gestion de Fonds Paritarisme	612,56	612,56	
TOTAL	61 472,64	61 472,64	

Odarys

1, rue du Guesclin

44000 Nantes

SIRET : 527 848 616 00018

ANNEXE 8 : Le tableau des subventions d'investissement**TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Subventions reçues			Quote part virée au au compte de résultat			Reste à amortir
Années	Organismes financeurs	Montant	Sur exercices antérieurs	Dotations 2010	Cumul au 31/12/2010	
2005	CAF - sèche linge	345,00	345,00	0,00	345,00	0,00
2005	CAF - meuble Toupie Jaune	1 379,00	1 237,27	141,73	1 379,00	0,00
2005	CAF- Wesco	226,00	226,00	0,00	226,00	0,00
	Total au 31/12/2005	1 950,00	1 808,27	141,73	1 950,00	0,00
2006	CAF- réfrigérateur+climatis.	299,00	299,00	0,00	299,00	0,00
	Total au 31/12/2006	2 249,00	2 107,27	141,73	2 249,00	0,00
2007	CAF- Jeux extérieurs	1 109,00	419,06	221,86	640,92	468,08
2007	CAF- Wesco	17,00	17,00	0,00	17,00	0,00
	Total au 31/12/2007	3 375,00	2 543,33	363,59	2 906,92	468,08
2008	CAF-lave linge	352,50	227,50	117,50	345,00	7,50
	Total au 31/12/2008	3 727,50	2 770,83	481,09	3 251,92	475,58
2009	CAF - Sèche linge	203,00	36,28	65,21	101,49	101,51
	CAF - Ecran ordinateur	115,00	17,47	36,83	54,30	60,70
	Total au 31/12/2009	4 045,50	2 824,58	583,13	3 407,71	637,79
2010	CAF- kiosque	1 036,00	0,00	201,42	201,42	834,58
	CAF- logiciel	469,43	0,00	26,08	26,08	443,35
	CAF- ordinateur	506,90	0,00	28,16	28,16	478,74
	CAF - chaises	110,57	0,00	15,36	15,36	95,21
	CAF - aspirateur	283,50	0,00	31,50	31,50	252,00
	Total au 31/12/2010	6 451,90	2 824,58	885,65	3 710,23	2 741,67

ANNEXE 9 : Détail des comptes de régularisations produits à recevoir et charges à payer**PRODUIT A RECEVOIR**

Parentalité	3 251,52
Chorum	14,41
Habitat Formation	6 675,68
Total	9 941,61

FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

AR44 assistance paie	48,00
AR44 assistance comptable	719,00
AR44 cartes adhérents	1 047,97
Honoraire Commissaire aux Comptes	1 458,82
VEOLIA eau et assainissement	1 152,30
Pharmacie	50,56
Total	4 380,65

PERSONNEL CHARGES A PAYER

Congés payés dus au 31/12/2010	18 735,30
Heures complémentaires au 31/12/2010	1 455,64
Prime de précarité au 31/12/2011	413,92
Total	20 604,86

ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER

Charges sociales sur congés à payer	7 052,24
Charges sociales sur les heures complémentaires	541,75
Charges sociales sur la prime de précarité	73,88
Total	7 667,87

ANNEXE 10 : Détail des charges et produits exceptionnels**Charges exceptionnelles**

Sur exercices antérieurs	87,71
Total	<u>87,71</u>

Produits exceptionnels

Sur exercices antérieurs	817,09
Total	<u>817,09</u>

Quote part de subvention d'investissement virée au compte de résultat

Exercice 2010	885,65
Total	<u>885,65</u>

ANNEXE 11 : Transfert de charges d'exploitations**transfert de charges d'exploitation**

Indemnité journalières	3 078,29
Habitat Formation	7 674,00
Total	<u>10 752,29</u>

Odarys

1, rue du Guesclin

44000 Nantes

SIRET : 527 849 610 00018